

LA PAROLE EST À NOUS

En publiant *Ici les habitants*, nous voulons que le maximum d'habitants puisse être tenu au courant de ce qu'il se passe au sein de la com com Creuse Grand Sud. Vous pouvez demander à le recevoir par mail, le trouver sur facebook, l'imprimer et le diffuser autour de vous.

Photocopiez-le, déposez-le chez les commerçants, distribuez-le à vos voisins.



Jeudi 5 janvier 2017

Des habitants parlent aux habitants
Communauté de communes Creuse Grand Sud

n°19

MESDAMES ET MESSIEURS LES ÉLUS, DORMEZ-VOUS ???

Voici bientôt quatre mois que nous apprenions la situation catastrophique de notre communauté de communes. Un nouveau bureau était élu, tout neuf (quoique bien des têtes soient connues ...), et vibrant de bonnes intentions et de déclarations martiales. Depuis, que se passe-t-il ? Apparemment rien ou presque ...

Le trou de plus de 4 millions ?

.....
Pas de problème, on va vendre le Foyer d'Accueil Médicalisé de Gentieux pour 5 millions, et on pourra payer toutes les factures en retard et même rembourser la ligne de trésorerie de 2 millions en juin prochain.

Et si ça tarde un peu ?

Pas de problème, l'État va nous prêter les 5 millions en attendant. Tout ceci est bien joli, mais quelles certitudes y a-t-il ? Est-ce que l'APAJH va accepter d'acheter le FAM, et pour 5 millions ? Est-ce que l'État va consentir un prêt, et à quelles

conditions ? Aucune nouvelle de ces démarches pourtant cruciales. Même les conseillers communautaires ne sont pas informés de l'avancée de ces dossiers : au dernier conseil communautaire, ils se sont occupés de dossiers bien plus vitaux, comme la majoration de la pénalité financière pour les réfractaires au contrôle du SPANC, pénalité qui passe ainsi de 80 à 160 €, et qui concerne 15 (quinze !!) dossiers par an. Mais il faut bien constater que personne n'a posé la question de savoir si, et comment, ces 5 millions allaient tomber du ciel. C'est comme si c'était fait : on vend le FAM, tout est résolu, on peut revenir aux petites routines quotidiennes ...

Et pourtant, même si le trou est bouché, rien n'est résolu, et de loin.

.....
À supposer que les 5 millions arrivent d'une façon ou d'une autre, ils ne feront que remettre les compteurs à zéro. Or, la prévision pour 2017 annonce un déficit de l'ordre

La prévision pour 2017 annonce un déficit de l'ordre de 900 000 €. C'est-à-dire que, même si on repartait à zéro, en cinq ans le trou serait à nouveau aussi vaste

de ... 900 000 €. C'est-à-dire que, même si on repartait à zéro, en cinq ans le trou serait à nouveau aussi vaste (si tant est que l'État laisse les choses se faire tranquillement). Alors, bien sûr, gratter 80 € par-ci, et 3 000 € par-là en rabotant la subvention du club de rugby, ça pourrait être un début. Le ridicule ne tue pas ...

On nous avait présenté une équipe en mode commando.

.....
La formule n'est pas forcément heureuse, mais à tout prendre, on aurait bien aimé voir ça :

• **Une commission des finances**, réunie au minimum une fois par semaine, des dossiers de fond répartis entre ses membres, à charge pour eux de répondre aux questions d'une semaine sur l'autre en travaillant d'ar-

rache-pied dans l'intervalle, d'étudier les coûts réels des actions de la com com, et d'imaginer des solutions alternatives.

• **Une commission des statuts**, réunie au minimum une fois par semaine, des dossiers de fond répartis... etc. Elle aurait déjà eu le temps de travailler sur la mise en conformité des statuts avec la loi NOTRe. La première question qu'elle se serait posée aurait été de savoir si CCCGS est soumise au calendrier de la loi, dans la mesure où la fusion est intervenue AVANT la loi. L'échéance du 1^{er} janvier 2017 était-elle si impérieuse que cela, justifiait-elle ce passage en force au dernier conseil communautaire, au mépris de tout travail de réflexion sur le fond, et de toute concertation ? La commission, depuis 2 mois, aurait aussi eu le temps de travailler sur chacune des compétences, à la lumière des dossiers d'analyses que lui aurait remis la commission des finances, pour faire des propositions motivées et argumentées au conseil.

• **Une commission pour la révision de l'attribution de compensation** qui aurait été mise en place et aurait travaillé d'arrache-pied. Tous les ans, la com com reverse aux communes 2 millions d'euros au titre de l'ancienne taxe professionnelle (2 millions = le double des 900 000 euros qui manquent). L'attribution de compensation a, dès le départ, été

mal évaluée, si bien que la com com ne garde pas l'argent correspondant aux services qu'elle rend à la place des communes. C'est un des chantiers prioritaires, qui aurait dû être lancé depuis 3 mois : recalculer le coût des compétences prises par la com com, et renégocier l'attribution de compensation avec les communes.

• **Et surtout, un conseil communautaire** travaillant d'arrache-pied sur un projet de territoire. Quels sont les projets importants pour notre territoire ? De quoi les habitants ont-ils besoin ? Quelles sont les priorités que la com com ne veut pas abandonner, quels sont les dossiers moins vitaux ou qui peuvent être assumés par d'autres instances ? À aucun moment, nous n'avons entendu quiconque aborder ces questions. Ce sont pourtant elles qui devraient occuper toutes les réunions de conseil communautaire, qui devraient être débattues en permanence avec les communes, avec les habitants, jusqu'à la définition d'un projet de territoire dans lequel tout le monde puisse se retrouver, et qui permette d'orienter ensuite les décisions

successives (choix des compétences, des axes à soutenir coûte que coûte, des sources d'économies possibles).

2017 commence.

..... Rien de tout cela n'a été fait, ni même ébauché (ou alors, dans le secret de quelque bureau, et à l'insu des conseillers communautaires ...). 2017 commence, et la com com va continuer à perdre 2 500 € par jour. Il faut

être riche pour se le permettre. À moins ..., à moins que ce ne soit une habile manœuvre pour forcer l'État à imposer la tutelle, et lui faire prendre ainsi la responsabilité qu'il n'a pas prise antérieurement quand la situation commençait à se dégrader. Manœuvre fort peu élégante pour un conseil communautaire qui se défausserait ainsi de sa tâche pour laisser l'État accomplir les besognes ingrates...

Prenons l'exemple de la voirie...

Qui, aujourd'hui, est capable de faire une analyse pointue de la compétence voirie ; d'étudier le service qu'elle rend, en comparaison de celui que rendraient les communes si elles reprenaient cette compétence ? Qui est capable de dire ce qu'elle coûte vraiment, non seulement en investissement, mais aussi en fonctionnement (combien d'agents, de temps passé, de coûts de fonctionnement du matériel ...) ? Qui est capable de présenter des solutions alternatives, comme la revente du matériel et la poursuite du service avec du matériel loué (au département, à des privés), en conservant le personnel de la com com ; ou la mutualisation de matériel et/ou de personnel avec les communes ou le département ; ou encore le retour de la compétence aux communes ? Qui est capable de dire les problèmes que posent chacune de ces solutions, les avantages et les inconvénients qu'elles représentent, les économies qui peuvent en découler ? Et, enfin, qui est capable de présenter tout cela de manière claire et pédagogique au conseil communautaire, de façon à lui permettre de prendre une décision éclairée ?

Les nécessités budgétaires

La DRFIP préconise une économie de fonctionnement annuelle d'au moins 900 000 €, condition pour pouvoir établir un budget prévisionnel 2017, et éventuellement obtenir une avance exceptionnelle de l'État.

Lors du conseil communautaire de novembre dernier, de nouvelles dépenses ont été décidées. La tenue d'un tableau de suivi très simple peut aider les conseillers communautaires à suivre les effets de leurs décisions.

DEPENSES	ECONOMIES	OBSERVATIONS
1/2 poste rivière + 13 000 €	5 000 € pour études ?	Montants à préciser
Poste expert comptable 45 000 €	2 postes = même montant ?	Montants à préciser ; économies à venir sur la gestion
Contrat Vienne amont 165 000 €	Subvention agence ?	
Subventions aux asso 52 000 €		
Étude petite enfance 19 500 €	Sub CAF 15 600 €	Étude insatisfaisante qui doit être reprise
- 294 500 €	+ 65 600	Total : - 228 900 €

On voit ainsi que les décisions de ce conseil se soldent par 228 900 € de dépenses supplémentaires. Pour avoir une vision globale, il faut continuer le tableau en demandant au Président et à la VP en charge des finances, pour chaque décision, l'incidence budgétaire, annuelle dans le cas du fonctionnement et pluriannuelle pour l'investissement. Cela nécessitera sans doute de revoir le fonctionnement des services pour pouvoir imputer les coûts de fonctionnement à chaque action.

L'État joue trop gros ?

Fusions de com com, fusions de régions, la mode est à la fusion. L'État, qui impulse tous ces regroupements à tours de bras, semble pourtant dépassé par les événements. On a la curieuse impression que ses agents, censés aider les collectivités, n'ont pas été eux-mêmes formés à accompagner ces nouveaux mastodontes. Trésoreries, contrôles de légalité : le travail d'accompagnement des petites communes n'a rien à voir avec celui du suivi de ces nouvelles collectivités obèses. L'État aurait donc agi dans une telle impréparation que ses propres agents ne peuvent pas mettre en œuvre sa politique ?